

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 08 décembre 2020**

L'an **deux mille vingt**, le **08 décembre**, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le **27 novembre 2020**, s'est réuni en la **Salle polyvalente de SAINT-AOUSTRILLE**, sous la présidence de Monsieur **CHAUVEAU Thierry**.

Nombre de délégués : - en exercice : 78 - présents : 45 - procurations : 17 - votants : 62

ÉTAIENT PRÉSENT : **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire CCCB - **AUDEBERT Éric** délégué titulaire FerCher – **BAILLY Gérard** délégué suppléant CCCB - **BEAURIOT Véronique** déléguée suppléant CCCB - **BODIN Olivier** délégué titulaire CCCB - **BRANCHEREAU Carole** déléguée suppléant CCB - **BRUNEAU Pascal** délégué titulaire CCCB – **CHABANCE Fabrice** délégué Titulaire FerCher - **CHARLTON Pierrette** déléguée titulaire CCCB - **CHATTON Laurent** délégué titulaire CCCB - **CHAUVEAU Thierry** délégué titulaire CCCB – **DEBEAUCHE Françoise** déléguée titulaire CCCB - **DELHOMME Cassandre** déléguée titulaire CCCB - **FAUCARD Jean-Marc** délégué titulaire CCCB - **FEUILLADE Jérôme** délégué titulaire CCCB - **FOUQUET Anita** déléguée titulaire CCCB - **FRADIN Jacky** délégué titulaire CCCB - **GONNET Arnaud** délégué titulaire CCCB – **HERAULT Michel** délégué titulaire FerCher – **HERVET Maryse** déléguée titulaire CCCB - **JOLY Sylvain** délégué titulaire FerCher - **JOUDON Jean-François** délégué titulaire CCCB – **LABLANCHE Francis** délégué titulaire CCCB - **LAINÉZ Sylvie** déléguée titulaire CCCB - **LAMASSET Patrick** délégué titulaire CCCB – **LAPOUMEROULIE Dominique** délégué titulaire CCCB - **LEGNIER François** délégué titulaire FerCher – **MARIEN Jocelyne** déléguée titulaire CCCB – **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire CCCB – **METIVIER Frédéric** délégué titulaire CCCB – **METIVIER Philippe** délégué titulaire CCCB - **MONTAGNE Monique** déléguée titulaire CCCB - **NAVARRO Georges** délégué titulaire CCCB - **NORMAND Franck** délégué titulaire FerCher - **PARAGE Frédéric** délégué titulaire CCCB – **PIVOTEAU Claire** déléguée suppléant CCCB – **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire CCCB – **RAJOYE Stéphane** délégué titulaire CCCB - **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire CCCB - **RENAUDAT Hubert** délégué titulaire CCCB – **ROBERT Didier** délégué Titulaire CCCB – **RUDNICKI Nicolas** délégué titulaire CCCB – **TIBAUT Laurent** délégué titulaire CCCB - **VAN HOOREBEKE Jean Bernard** délégué titulaire CCCB – **VAN REMOORTERE Éric** délégué Titulaire CCCB

PROCURATIONS :

M **BODARD Nicolas** délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **BAILLY Gérard** délégué suppléant CCCB
Mme **BRULE Yvonne** déléguée titulaire CCCB a donné procuration à M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire CCCB
M. **CHABENAT Jean-Michel** délégué titulaire CCB a donné procuration à M. **METIVIER Philippe** délégué titulaire CCCB
Mme **CHAULLET Nathalie** déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. **AUDEBERT ÉRIC** délégué titulaire FerCher
Mme **CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire FerCher
M. **ESTEVE Patrick** délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **NORMAND Franck** délégué FerCher
M. **GONTHIER Gilles** délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **HERAULT Michel** délégué titulaire FerCher
M. **HENAUT Bertrand** délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **JOLY Sylvain** délégué suppléant FerCher
M. **LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire FerCher
Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. **HERAULT Michel** délégué titulaire FerCher
Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire CCB a donné procuration à Mme **FOUQUET Anita** déléguée titulaire CCB
Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire CCCB a donné procuration à M. **JOUDON Jean-François** délégué Titulaire CCCB
M. **MNICH Pascal** délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire FerCher
Mme **MOUYSET Jorane** déléguée titulaire CCCB a donné procuration à M. **TIBAUT Laurent** délégué Titulaire CCCB
Mme **PROGIN Nicole** déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. **NORMAND Franck** délégué titulaire FerCher
Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire CCCB a donné procuration à M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire CCB
Mme **VILLALDEA-AVILA Rafaël** déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire FerCher

ÉTAIENT ABSENTS : M. **AUBRUN Philippe** délégué titulaire CCCB – M. **AUDOT Olivier** délégué titulaire CCCB – M. **BOUQUIN Serge** délégué titulaire CCCB – M. **BRUYAS Rudy** délégué titulaire CCB – M. **CHALET Thibault** délégué titulaire CCCB – M. **CHAUVEAU Hubert** délégué titulaire CCCB – M. **DENIS Jean-Claude** délégué titulaire CCCB – M. **FRAISSIGNES Martin** délégué titulaire CCCB - M. **LETORT Olivier** délégué titulaire CCB – Mme **MARTIN Nadine** déléguée titulaire FerCher – Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire CCCB - M. **PILLET Stéphane** délégué titulaire CCCB – M. **RAMBERT Grégory** délégué titulaire CCCB – Mme **ROMAIN Maude** déléguée titulaire CCCB – M. **TISSEUR Pascal** délégué titulaire CCCB.

ÉTAIENT EXCUSÉ : M. **BONNET Michel** délégué titulaire FerCher

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 30.

I. Décision Modificative n°1 :

Afin de mettre en conformité le document budgétaire (Budget principal 2020) du SICTOM de Champagne Berrichonne, comme demandé par la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire dans l'article 4 de son avis du 15 septembre 2020 (Article 4 : Rappel à l'ordonnateur la nécessité de mettre en œuvre une comptabilité de l'engagement conformément à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales). Il est proposé la Décision Modificative n°1 qui va permettre d'intégrer les écritures de l'exercice 2019 réalisées en 2020, et d'intégrer en intégralité les écritures de 2020 sur cet exercice. La Décision Modificative n°1 est une décision d'augmentation de crédit de 406 574,00 € en section de fonctionnement (192 983 € non rattachés en 2019 et 213 591 € a rattaché en 2020) et une diminution de crédit de 3 870,00 € en section d'investissement (-3870 € au chapitre 28 en recette et au chapitre 21 en dépense). Cette décision modificative se décompose comme présenté dans le document téléchargeable sur le site.

↳ Un membre du bureau demande à quoi correspondent les 406 000 € budgétés au chapitre 7718.

M. le Président indique que cela concerne le déficit des 2 années cumulé.

↳ Un délégué demande si la Décision Modificative a été visé par le receveur principal

M. le Président indique qu'il a été pris contact par téléphone avec la trésorerie. Le fait de l'inscrire en recette de produits exceptionnels, c'est plus ou moins validé puisque c'est un déficit. L'ensemble des 2 écritures de 2019 et 2020 correspondent à ce montant.

↳ Un délégué indique que pour plus de clartés, il aurait fallu éclater cette somme. En détaillant ce qui correspond à 2019 et ce qui correspond à 2020. Et il faudra faire de même lors du budget 2021.

M. le Président indique que le détail de cette somme sera sur le Compte Administratif. On aura tous le détail des dépenses.

↳ Cela signifie que si la somme de 2019 avait été imputée sur le budget 2019, cela aurait augmenté le déficit de 2019

M. Le Président indique qu'on n'avait jamais effectué les rattachements lors des années précédentes. Donc sur le budget 2019, il y avait des dépenses de 2018 qui n'ont pas été rattachés sur 2018.

↳ Les personnes extérieures correspondent à des intérimaires.

M. le Président indique que pour pallier les arrêts maladie, on fait appel à l'association tremplin à Issoudun, et à Service plus pour Vatan.

↳ Peut-on expliquer à tout le monde le chapitre 61 et plus précisément le compte 611 « Contrat de prestations de services » pour 233 180 €.

M. le Président indique que ce sont deux factures de COVED pour l'année 2019.

Le compte 611 correspond au traitement des déchets.

↳ Donc on a arrêté la comptabilisation au 31 octobre 2019. Ils auraient été mandatés en 2019 cela aurait augmenté le déficit.

M. le Président indique que c'est la même chose pour les sacs poubelles, c'est pour cela que cette année ils seront commandés en janvier 2021.

Votants : 62

Abstentions : 37

Pour 25

2. Prime COVID :

Suite à la mobilisation du personnel du SICTOM CB pour assurer le service pendant toute la durée du confinement, soit du 17 mars 2020 au 11 mai 2020. Le Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire déclaré. Le décret définit 3 taux :

Taux n°1 : 330,00 € ➤ activité sans contraintes sanitaires exceptionnelles

Taux n°2 : 600,00 € ➤ activité impliquant des contraintes sanitaires exceptionnelles

Taux n°3 : 1 000,00 € ➤ activité de soins ou de risque direct avec la maladie

M. le Président propose au Conseil Syndical le versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant la période de l'état d'urgence sanitaire soit du 17 mars 2020 au 11 mai 2020, calculée suivant les critères suivants

M. le Président propose au Conseil Syndical le versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant la période de l'État d'urgence sanitaire soit du 17 mars 2020 au 11 mai 2020, calculée suivant les critères suivants :

- Montant maximum : 330 €

- durée de la période prise en compte : 37 jours travaillés (du lundi au vendredi)

Un tableau de présence fixe le montant individualisé de cette prime. Le montant total est de 13 250 €.

Contre : 5

Abstentions : 18

Pour : 39

3. Tarifs 2021 pour les prestations hors marché :

Afin de mettre en conformité avec l'augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels (+ 18,60 € TTC), le traitement des déchets verts (+ 6,00 € TTC) et l'augmentation de la TGAP (33 € en 2021 pour 18,00 € en 2020)

M. le Président propose au Conseil Syndical de répercuter ces augmentations sur les tarifs de prestations et une augmentation de 5% comme préconisé par la CRC.

Tarifs du Quai de Transfert :

	2020		2021
Dépôt et Traitement de D.I.B.	136,80 € / Tonne	18%	162,10 € / Tonne
T.G.A.P. :	/ Tonne		/ Tonne
Dépôt et traitement de gravats :	32,50 € / Tonne	5%	34,15 € / Tonne
Dépôt et traitement des végétaux :	60,00 € / Tonne	5%	63,00 € / Tonne
Dépôt et traitement des D.T.Q.D. :	978,50 € / Tonne	5%	1 027,00 € / Tonne
Dépôt et traitement des D.E.E.E. :	978,50 € / Tonne	5%	1 027,00 € / Tonne

Clients redevables du SICTOM :

Vacation de 0 à 5 Km :	87,00 € / Vacation	5%	91,35 € / Vacation
Vacation au-delà de 5 Km	213,00 € / Vacation	5%	223,65 € / Vacation
Location 1 jour d'un caisson :	33,00 € / Unité	5%	34,65 € / Unité

Clients liés au SICTOM par convention :

Vacation de 0 à 5 Km :	76,15 € / Vacation	5%	79,95 € / Vacation
Vacation au-delà de 5 Km	194,00 € / Vacation	5%	203,70 € / Vacation
Location d'un caisson :	138,00 € / Mois	5%	144,90 € / Mois
location d'un caisson bâché :	178,15 € / Mois	5%	187,00 € / Mois

Tarifs du Centre de Tri

Tri des Emballages :	319,00 € / Tonne	5%	334,95 € / Tonne
----------------------	------------------	----	------------------

Tri des Journaux / Magazines :	93,00 € / Tonne	5%	97,65 € / Tonne
Transport et traitement des refus :	136,80 € / Tonne	5%	143,65 € / Tonne
Mise en balles des EMR & ELA :	29,00 € / Tonne	5%	30,45 € / Tonne
Location d'une BOM sans chauffeur :	76,20 € / Heure	5%	80,00 € / Heure
Location d'une BOM avec chauffeur :	194,00 € / Heure	5%	203,70 € / Heure
Location d'une BOM avec chauffeur & 2 ripeurs :	225,60 € / Heure	5%	236,90 € / Heure
Location d'un camion grue avec chauffeur :	145,35 € / Heure	5%	152,65 € / Heure
Location d'un engin de manutention avec chauffeur :	113,70 € / Heure	5%	119,40 € / Heure
Prestation d'une ambassadrice de tri :	70,00 € / Heure	5%	73,50 € / Heure
Collecte benne carton ou JRM	273,00 € / Heure	5%	286,65 € / Heure
Main d'œuvre mécanique :	67,00 € / Heure	5%	70,35 € / Heure
Location d'un camion porteur avec remorque :	5,10 € / Km	5%	5,35 € / Km
Location d'un camion porteur :	4,10 € / Km	5%	4,30 € / Km

↳ Les tarifs de 2020 ont été voté fin 2019. Et l'on n'a pas impacté l'augmentation que l'on a eu en 2020. Les tarifs votés en 2019 pour l'année 2020, n'ont pas pris en compte l'augmentation que nous avons eu en 2020. Donc on reprend les tarifs 2020 auquel on applique une augmentation de 5 %.

Comme je l'ai demandé lors des réunions de bureaux, il faut dans un premier temps appliquer les augmentations que nous avons eu sur les tarifs 2020 et appliquer au montant obtenue une augmentation de 5 %

M. Thierry FERRON indique que le montant de 18,60 € s'applique sur le traitement des déchets résiduels. Sur le dépôt et traitement des DIB (qui vont à COVED) qui était en 2020 de 136,80/Tonnes. A ce montant, on a rajouté l'augmentation de 2020 qui correspond à 18,60 € et auquel on a appliqué 5 % d'augmentation. Ce qui correspond à une augmentation de 18 %.

↳ Si on prend la location d'un camion porteur avec remorque qui était en 2020 à 5,10 €/km.

M. le Président indique que cela n'a pas subi d'augmentation. L'augmentation correspond à tous les déchets qui vont à Châtillon-sur-Indre (COVED)

Pour les autres services, nous avons effectué comme vous nous l'avez demandée une augmentation de 5%.

↳ Qu'elle est la prestation la plus utilisée

M. le Président : Nous n'avons pas le chiffre, mais il sera donné lors de la présentation du bilan technique de 2020.

↳ Quelle est la vision que vous avez sur les 3 prochaines années.

Les prestations étaient actualisées en fonction sur coût de la vie. On aurait dû augmenter tous les ans cette somme.

↳ Vous connaissez sur l'année, donc vous êtes capable de connaître l'impact.

M. le Président indique que l'on n'a pas toute la vision pour l'année prochaine. On cherche à faire des économies et l'on verra en début d'année lors d'une réunion de bureaux les orientations budgétaires qui vous seront présentées lors d'un prochain comité syndical.

Il faut prendre en compte l'augmentation de l'enfouissement qui correspond à une augmentation de 30 %.

↳ Les augmentations n'ont pas toujours existé, à une époque les taxes étaient moindres et les cours étaient haut. Donc comment vous expliquez le déficit.

M. le Président, nous n'avons pas augmenté régulièrement au fur et à mesure que les coûts augmentaient. Si on avait augmenté régulièrement nous n'aurions pas le déficit.

↳ Il aurait fallu se poser la question avant

M. le Président indique que ce n'a pas été fait à ce moment-là

↳ Pour la C.C FerCher sur les deux dernières années la somme attendue à augmenter de 100 000 €. L'appel de cotisation représente un service fait. Ce ne sont pas les bases qui ont augmenté mais le service fait qui coûte plus cher.

Lors de la réunion de bureau pour l'année prochaine on a 494 000 € en investissement et 4 816 120,00 € en fonctionnement.

M. le Président confirme les sommes indiquées.

↳ Par rapport aux augmentations de tarif pour les prestations de marchés. L'augmentation est basée sur une formule de révision de prix. Combien cela va représenter.

M. le Président indique que chaque marché à une formule de révision des prix

↳ Ma question est de savoir quel montant cela représente.

M. Thierry FERRON indique qu'elle est généralement basée sur l'inflation. Pour l'instant les indices ne sont pas encore sortis, donc nous ne pouvons pas les appliquer. L'année dernière l'inflation était de 1,2% et les formules de révision ont été entre 1,5 % et 1,7%.

Tous les marchés publics que l'on a sont basés sur les formules de révision et si l'augmentation est supérieure à 5%, il y a obligatoirement une renégociation.

↳ Sur ces contrats il n'y a pas de TGAP, donc il n'y a pas d'incidence

M. le Président indique que les contrats que nous avons concernent le tri des emballages ménagers ou de la collecte, donc il n'y a pas de TGAP.

La TGAP concerne uniquement l'enfouissement.

↳ On va perdre combien de contrat

Cela va s'arrêter progressivement. Au mois de juin, le contact avec le SMICTOM de Sologne s'arrête, tous les autres contrats se terminent fin décembre 2021.

↳ Quelle est la raison

M. le Président indique que nous n'avons pas été retenu par CITEO pour les nouvelles consignes de tri. Ils veulent un seul centre de tri par département.

↳ En interne cela va se passer comment

Nous sommes en discussions

↳ Vous avez déjà des idées pour savoir ce que vous allez faire.

M. le Président indique si le centre de tri est arrêté il y a 22 salariés, on pourra peut-être en garder la moitié.

On cherche une solution sur Châteauroux et dans le Cher. Nous avons appris il y a 8 jours que nous n'aurions jamais l'agrément de CITEO pour les consignes de tri.

Le site de Châteauroux est opérationnel mais pas reconnu par CITEO.

↳ Cela va créer des augmentations de charge, car on ne fera plus le tri en interne.

Il faut emmener les emballages ménagers sur le site qui sera choisi. Il faudra faire un quai de transfert. Il y aura aussi le problème de COVID, en effet fin 2021 le site de Châtillon sur Indre et Loches seront fermés Déchets verts en forte augmentation, il va falloir trouver une solution

↳ On va continuer à payer un centre de tri qui est obsolète

M. le Président indique qu'il faudra trier les journaux magazines

↳ Quand est applicable l'extension du centre de tri.

M. le Président indique que l'extension des consignes de tri sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

↳ A combien s'élèverait la remise aux normes du centre de tri

M. le Président indique que cela coûterait entre 2 000 000 € et 2 000 700 €.

Contre : 5

Abstentions : 18

Pour : 39

4. Présentation des nouvelles tournées au 3 janvier 2021

M. le Président présente le projet des nouvelles tournées en porte à porte à compter du 3 janvier 2021.

M. le Président indique que l'équipage partira à 5 h 00 du matin et que dans tous les cas nous ne pourrions pas donner d'horaire exact.

COLLECTE EN PORTE A PORTE PROJET DE TOURNEES

Tournées Actuelles

	BOM N°1	BOM N°2	BOM N°3	BOM N°4
Lundi	La Champenoise - Liniez Lizeray - Ménétréols sous Vatan	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur n°3
Mardi	Saint Florentin Vatan	Condé - Saint Aoustrille Thizay	Bommiers - Meunet Planches Vouillon	Neuvy Pailloux - Sainte Fauste Saint Valentin
Mercredi	Aize - Fontenay - Guilly - Buxeuil La Chapelle St Laurian - Reboursin	Mareuil sur Arnon Primelles	Lunery (bourg et Rosières) Saint Caprais	Ambrault Pruniers
Jeudi	Civray - Plou Saugy	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur N°3 Villeneuve sur Cher
Vendredi	Saint Florentin Vatan	Luçay le libre - Meunet sur Vatan St Pierre de Jard - Giroux	Tournée Carton Brun Saint Florent sur Cher - Vatan	Brives - Chouday Saint Aubin

Projet de tournées

	BOM N°1 (482)	BOM N°2 (046)	BOM N°3 (582)	
Lundi	Saint Florent sur Cher Secteur 1 Brives - Chouday - Saint Aubin	Saint Florent sur Cher Secteur 2	Saint Florent sur Cher Secteur 3	
Mardi	Saint Florentin Vatan	Saint Aoustrille - Saint Valentin Neuvy Pailloux	Thizay - Sainte Fauste - Condé Bommiers - Meunet Planches - Vouillon	
Mercredi	Aize - Fontenay - Guilly - Buxeuil La Chapelle St Laurian - Reboursin	Mareuil/Arnon - Primelles - St Pierre de Jard Giroux - Luçay le libre - Meunet /Vatan	Lunery (bourg et Rosières) Saint Caprais	
Jeudi	Civray - Plou Saugy	Saint Florent sur Cher Secteur 1 & 2	Saint Florent sur Cher Secteur 3 Villeneuve sur Cher	
Vendredi	Saint Florentin Vatan	Ambrault Pruniers	La Champenoise - Liniez Lizeray - Ménétréols sous Vatan	Petit Camion Tournée Carton Brun

	Ancien	Nouveau	Changement
Aize	Me	Me	
Ambrault	Me	Ve	Ambrault
Bommiers	Ma	Ma	
Brives	Ve	Lu	Brives
Buxeuil	Me	Me	
Chouday	Ve	Lu	Chouday
Civray	Je	Je	
Conde	Ma	Ma	
Fontenay	Me	Me	
Giroux	Ve	Me	Giroux
Guilly	Me	Me	
La Champenoise	Lu	Ve	La Champenoise
La Chapelle st Laurian	Me	Me	
Liniez	Lu	Ve	Liniez
Lizeray	Lu	Ve	Lizeray
Lucay le libre	Ve	Me	Lucay le libre
Lunery	Me	Me	
Mareuil / Arnon	Me	Me	
Ménétréols	Lu	Ve	Ménétréols
Meunet / vatan	Ve	Me	Meunet / vatan
Meunet Planches	Ma	Ma	
Neuvy Pailloux	Ma	Ma	
Plou	Je	Je	
Primelles	Me	Me	
Pruniers	Me	Ve	Pruniers
Reboursin	Me	Me	
Saugy	Je	Je	
St Aoustrille	Ma	Ma	
St Aubin	Ve	Lu	St Aubin
St Caprais	Me	Me	
St Florent / cher	Lu & Je	Lu & Je	
St Florentin	Ma & Ve	Ma & Ve	
St Pierre de jard	Ve	Me	St Pierre de jard
St Valentin	Ma	Ma	
Ste Fauste	Ma	Ma	
Thizay	Ma	Ma	
Vatan	Ma & Ve	Ma & Ve	
Villeneuve / cher	Je	je	
Vouillon	Ma	Ma	

Janvier						Février						Mars					
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			← 1		2 3	1	2	3	4	5	6 7	1	2	3	4	5	6 7
4	5	6	7	8	9 10	8	9	10	11	12	13 14	8	9	10	11	12	13 14
11	12	13	14	15	16 17	15	16	17	18	19	20 21	15	16	17	18	19	20 21
18	19	20	21	22	23 24	22	23	24	25	26	27 28	22	23	24	25	26	27 28
25	26	27	28	29	30 31							29	30	31			

Avril						Mai						Juin					
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3 4				1	2					1	2	3 4
5	6	7	8	9	10 11	3	4	5	6	7	8 9	7	8	9	10	11	12 13
12	13	14	15	16	17 18	10	11	12	13	14	15 16	14	15	16	17	18	19 20
19	20	21	22	23	24 25	17	18	19	20	21	22 23	21	22	23	24	25	26 27
26	27	28	29	30		24	25	26	27	28	29 30	28	29	30			
						31											

Juillet						Août						Septembre					
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3 4				1						1	2	3 4
5	6	7	8	9	10 11	2	3	4	5	6	7 8	6	7	8	9	10	11 12
12	13	14	15	16	17 18	9	10	11	12	13	14 15	13	14	15	16	17	18 19
19	20	21	22	23	24 25	16	17	18	19	20	21 22	20	21	22	23	24	25 26
26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28 29	27	28	29	30		
						30	31										

Octobre						Novembre						Décembre					
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2 3				1	2	3 4				1	2	3 4
4	5	6	7	8	9 10	7	8	9	10	11	12 13	6	7	8	9	10	11 12
11	12	13	14	15	16 17	14	15	16	17	18	19 20	13	14	15	16	17	18 19
18	19	20	21	22	23 24	21	22	23	24	25	26 27	20	21	22	23	24	25 26
25	26	27	28	29	30 31	28	29	30				27	28	29	30	31	

	Brives, Chouday, Saint-Aubin, Saint-Florent-sur-Cher
	Bommiers, Condé, Meunet-Planches, Neuvy-Pailloux, Saint-Aoustrille, Saint-Florentin, Saint-Valentin, Sainte-Fauste, Thizay, Vatan, Vouillon
	Aize, Buxeuil, Fontenay, Giroux, Guilly, La-Chapelle-Saint-Laurian, Luçay-le-Libre, Lunery-Rosières, Mareuil-sur-Arnon, Meunet-sur-Vaban, Primelles, Rebourstin, Saint-Caprais, Saint-Pierre-de-Jard

	Civray, Plou, Saugy, Villeneuve-sur-Cher, Saint-Florent-sur-Cher
	Ambrault, La Champenoise, Liniez, Lizeray, Ménétréols, Pruniers, Saint-Florentin, Vatan



Respectez les consignes,
pensez aux personnes qui trient !

Pour plus d'info : www.sictom-cb.fr

5. Régie Composteur :

Afin de pouvoir assurer la continuité de la vente des composteurs individuels, M. le Président demande au Conseil Syndical de reconduite la régie ouverte en 2020 sur l'exercice 2021.

M. FERRON Guillaume sera le régisseur principal et Mme LEFORT Christelle sera mandataire suppléante

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 62

6. questions diverses :

M. Thierry FERRON indique que toutes les communes ont reçu une enquête pour recenser les besoins de la commune en sac.

↳ On pourrait mettre un conteneur à un point pour les chemins en terres

M. le Président indique qu'il est d'accord et qu'il faut que les communes étudient la question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h00